

Edouard Durand .

Défendre les enfants

Seuil – Mars 2022



L'auteur, **Édouard Durand**, est magistrat depuis 2004. Juge des enfants à Marseille puis à Bobigny, il copréside depuis janvier 2021 la Ciivise (Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants). En 2021, il publie avec E. Ronai : « *Violences sexuelles : en finir avec l'impunité* » chez Dunod puis, en 2022, « *Protéger la mère, c'est protéger l'enfant* ». Ses prises de parole sont de plus en plus médiatisées à mesure qu'avancent les travaux et les révélations de la Ciivise.

Le thème principal de l'ouvrage

Il s'agit du témoignage fort et souvent poignant d'un juge des enfants. Son quotidien est une longue suite d'affaires judiciaires qui concernent des familles et des enfants qui tentent de vivre ou de survivre dans des climats familiaux délétères. Le juge Durand veut rester humain et humaniste alors qu'il a sous les yeux la violence, la haine, l'injustice faites aux enfants et la destruction de leurs vies présentes et à venir.

Comme il n'ignore visiblement rien des conséquences gravissimes des suites d'un viol, de violences sexuelles, de violences conjugales se déroulant sous les yeux des enfants, etc., sa journée en est d'autant plus délicate et éprouvante. Mettre la Loi au milieu de situations chaotiques, protéger l'enfant avec ou sans ses parents, choisir des tiers de confiance, décider de ce qui est bon pour l'enfant ou l'adolescent, voilà une succession de décisions qui impactent et orientent la vie des enfants quelquefois de manière définitive.

Une lecture soutenue

On entre ce livre avec intérêt, on y reste avec passion tant l'évocation de ce quotidien est forte et pleine d'humanité. On y voit un juge qui peut être sûr de sa décision et fier de son action et, quelques heures plus tard, dans l'hésitation ou même dans l'amertume d'avoir été défaillant.

Ce juge parle aux enfants et même aux plus petits. Il regarde l'enfant comme un être pourvu de droit et notamment celui de la sécurité et de la protection que lui doit la société des adultes.

Ce que nous apprend le juge Durand

Une fois n'est pas coutume dans les ouvrages qui traitent de la protection de l'enfance, ce livre ne réclame pas la refonte du Code pénal mais considère que la Loi existante doit d'abord être appliquée avec courage, détermination et discernement dans le sens de l'intérêt supérieur de l'enfant. Et c'est plutôt cette notion d'intérêt supérieur qui doit être travaillée et approfondie dans une société où coexistent une banalisation de l'inceste et une connaissance de plus en plus élaborée des conséquences définitives de la pédocriminalité. Une famille toxique est-elle préférable à un placement et une séparation ? Les mesures éducatives à domicile sont-elles suffisantes lorsque tout continue comme avant dans la famille ?

Discussion

Le juge cite Charles Péguy : « *Le plus difficile est de voir ce que l'on voit* ». Ce qui ressort de la lecture de ce livre c'est effectivement le courage du juge Durand pour voir ce qui lui est présenté, sans détourner le regard et en s'interrogeant sur ce que la Loi va permettre pour protéger, apaiser et redonner un présent viable à l'enfant. Les conclusions de la Ciivise seront sans doute un appui et un ressort pour avancer collectivement dans ce sens.

